

# Forêt domaniale du Risoud (Vaud)

Autor(en): **Barbey, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **92 (1941)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784831>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Phot. W. Nägeli, Zurich.

FORÊT DOMANIALE DU RISOUD (VAUD).

Un spécimen particulièrement beau et bien typique de *l'épicéa*, au Risoud, où cette essence est fortement représentée.

# JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

92<sup>m</sup>e ANNÉE

JANVIER 1941

N° 1

## Sur les traces des chevreuils.

Les réflexions qui suivent ne sont pas écrites par un chasseur; elles n'ont pas pour but de provoquer une controverse dans le « Journal forestier suisse » à propos de la question si épineuse et toujours remise en question, dans le monde des disciples de Nemrod, de la durée de la chasse au chevreuil et au gibier en général.

Notre propos est d'examiner objectivement l'action de cet animal et de chercher à déterminer l'importance du dommage qu'il cause dans certains peuplements. Nous limiterons nos observations aux circonstances cynégétiques vaudoises, soit à notre canton qui pratique la « chasse libre », en opposition au système des « chasses gardées » admises dans certains cantons alémaniques (Revierjagd).

Une première constatation s'impose : l'action nocive du chevreuil, dans nos forêts du Plateau et du Jura, a été plus remarquée au cours des trois dernières années, par le seul fait du raccourcissement de la période d'ouverture. En effet, si auparavant le chevreuil était chassé pendant deux à trois semaines, il ne l'a été en réalité que durant trois à quatre jours en 1937 et 1938 (sauf erreur ?). Il a joui d'une pleine sécurité en 1939 par suite de la mobilisation de l'armée, alors que la chasse, en général, était totalement interdite. Ces circonstances restrictives ont été, par le simple jeu des lois naturelles, suivies d'un accroissement de la population du gibier, pour la plus grande satisfaction des porteurs de permis qui viennent d'avoir leur revanche; ils ont enfin oublié leur déception de l'automne dernier.

\* \* \*

Si le cerf, malheureusement trop rare chez nous, détermine des dommages forestiers à la fois par l'abrutissement du semis naturel, la décortication du fût et le frottement de ses bois contre les tiges des arbres, le chevreuil se signale par la frénésie qu'il

déploie, surtout pendant la période du rut (juillet et août) et avant la chute de ses bois (novembre), en frappant les tiges de certaines essences. En outre, il frotte ses cornes (mars à avri) contre les tiges flexibles de certains arbres et plants. C'est ce que les Allemands désignent sous le vocable de *fegen*, terme dont nous n'avons pas l'équivalent en français.

Tous les forestiers savent identifier les deux dommages déterminés sur les jeunes arbres par les cornes des chevreuils. Le frottement provoque des dégâts plus nombreux et préjudiciables aux végétaux de la forêt, que la décortication par rongement, qui demeure l'exception.

Enfin, le chevreuil est encore nuisible par le piétinement qu'il pratique au pied de certaines tiges exposées au soleil, sur des sols superficiels, ainsi que par la rupture des petites tiges ou des branches latérales des jeunes arbres et des cépées; enfin, par l'abroustissement de rejets et de plantules qui constituent le tapis forestier : le rajeunissement naturel.

Cependant les dégâts qu'il provoque ne sauraient être comparés à ceux du lapin, qui est un destructeur très actif et nocif de semis et de rejets des essences feuillues; il se multiplie dans des proportions beaucoup plus redoutables que le chevreuil.

\* \* \*

Cet animal gracieux, agile et élégant a ses préférences; à l'instar des gourmets, il butine volontiers, choisit avec autant de caprice que de fantaisie ses victimes, qui se recrutent dans les plantations et bas gaulis issus aussi bien du rajeunissement naturel que des plantations pures ou panachées.

D'une façon générale, le chevreuil recherche ce qui est rare. Si un seul douglas ou un seul weymouth ou un unique mélèze pousse dans une parcelle de forêt, même étendue, on peut être certain qu'il découvrira ce plant isolé et qu'il s'acharnera à mutiler son écorce.

On remarque aussi que, si une plantation ou un semis naturel d'essences feuillues sont mélangés à quelques sujets de conifères, ces derniers ne tardent pas à être abîmés lorsque la population des cervidés s'accroît soudain. Inversement, le phénomène se répète identique dans la brosse surélevée de résineux parsemée, par



Plantation de douglas verts décimée par les chevreuils.

Boisement des Prés Brunets, sur Ballaigues (Vaud).

Phot. A. Barbey.

exemple, de hêtres, de chênes, de frênes ou d'érables isolés, qui ne tardent pas à être déformés par le frottement des bois du chevreuil.

Lorsque ce dernier se multiplie au delà d'une certaine proportion dans un canton forestier, où la chasse a été pour une cause ou pour une autre limitée ou entravée, le chevreuil s'attaque à presque toutes les essences, tout en marquant une préférence, comme nous l'avons mentionné plus haut, pour le douglas et le mélèze dont l'odeur caractéristique, qui émane de l'écorce, l'attire. Les différentes espèces de pins, en particulier le Banks et le cembro (arolle) le tentent plus que le sylvestre et le noir. Il n'est pas rare de constater ses dégâts dans la souille, ou la strate buissonnante, qui constitue le sous-bois de certains peuplements forestiers.

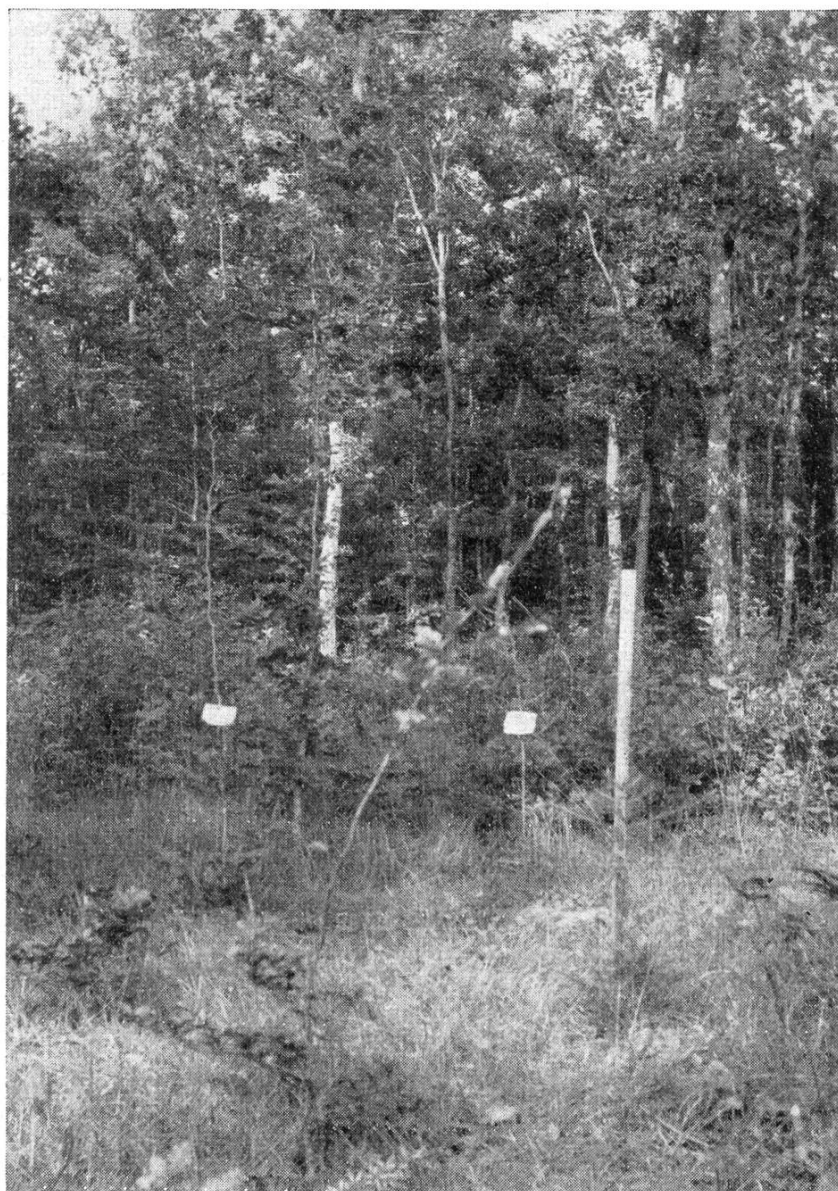
\* \* \*

Il existe différents systèmes pour protéger les plants les plus précieux contre les atteintes du chevreuil : par exemple, l'application sur les tiges de sang de bœuf, d'un mélange de chaux et de lisier, ou encore d'argile et de bouse de vache. On éloignera aussi les chevreuils, en entourant les plants qu'on tient à protéger d'une bande de papier légèrement fixée à la tige, frangée dans sa partie inférieure, de manière à lui permettre de voleter sous l'action du vent. Le papier blanc mobile effraie l'animal. On peut aussi fixer, au bas du houppier du plant, des fils de fer barbelés disposés en spirale ou de petites plaques de fer blanc découpées, dont les pointes tiennent en respect le chevreuil. Cependant ces corps étrangers métalliques, qu'on fixe au tronc de jeunes arbres et qu'on oublie généralement de desserrer au moment voulu, provoquent souvent des étranglements suivis de blessures, parfois aussi préjudiciables que le dommage qu'on s'efforce d'éviter.

Nous avons obtenu de bons résultats en fixant, très près des mélèzes plantés à grand écartement dans des clairières à reboiser, des échelas qui protègent le plant.

\* \* \*

La pullulation des chevreuils au cours des trois dernières années a provoqué, dans la forêt vaudoise, une augmentation du nombre des arbres mutilés, puisque ces gracieux animaux jouissent



Phot. A. Barbey.

Dégâts causés par les chevreuils sur les hêtres et les mélèzes.  
Forêt communale de Chassagne, près Orbe (Vaud).

de leur pleine liberté, pour la plus grande satisfaction du public, en général, et en particulier des forestiers dont l'activité se déroule sous la ramée. Nous nous bornerons à souhaiter que le contingent de chevreuils soit limité dans une proportion raisonnable, afin que les dégâts provoqués par cet animal ne découragent pas ceux qui ont, malgré tout, l'obligation indiscutable de reboiser les vides.

*Montcherand sur Orbe (Vaud), décembre 1940.*

*Aug. Barbey.*